



Devis établi le : 29/07/2024
Votre contact : EMILE OLIVER-FLO 174661

SAS HECTARE
ZI LES PORTES DOMITIENNES RN 113
34741 VENDARGUES

DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 842402049

Adresse des travaux	Désignation et observations
ROUTE DES CROTTES 13270 FOS SUR MER	CREATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE DN 150 AVEC LA POSE D'UN DEBITMETRE DN 100

*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
	102	Frais pour accès au service en cas de déplacement - Ce prix comprend : en cas de changement de titulaire d'abonnement ou d'ouverture d'un abonnement et de nécessité de déplacement d'un agent, frais forfaitaires appliqués à l'abonné	FT	1,000	99,77	99,77	20 %
	201	Installation de chantier : Ce prix rémunère les frais d'installation et de repliement du chantier, d'amenée et de repliement de matériels nécessaires à la réalisation des travaux - Pour des tnx de création ou de reprise de brt particulier (	FT	1,000	96,39	96,39	20 %
	402	REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE - Réfection provisoire de voirie communale : Ce prix comprend la démolition avec découpage..la FO et MO du sable de fermeture + entretien dans un délai max de 6 mois	M2	30,000	33,72	1.011,60	20 %
	405	REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE - Réfection définitive de voirie communale : Ce prix s'applique en complément de la réfection provisoire.. - Revêtement par imprégnation bicouche à l'émulsion de bitume	M2	30,000	62,57	1.877,10	20 %
	501	Tranchée POUR CANALISATION PRINCIPALE - En terrain de toute nature, sauf le rocher, exécutée à la main ou à la machine jusqu'à 1,20 m fil d'eau - Pour canalisations de diamètre extérieur inférieur ou égal à 130 mm	ML	15,000	21,69	325,35	20 %
	507	Plus value pour approfondissement de tranchée et blindage : Ces prix comprennent la mise en place du blindage conformément au titre IV du décret du 8 janvier 1965 - Pour une profondeur de 1,31 à 2,00 m - Le dm/ml	U	15,000	26,85	402,75	20 %



DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 842402049

*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
	530	TERRASSEMENTS DIVERS ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES-ROCHER-Plus value au prix de terrassement pour présence de rocher compact nécessitant l'emploi de l'explosif ou du B.R.H, y compris évacuation des déblais en décharge.... - Le dm/ml	U	350,000	11,71	4.098,50	20 %
	537	Compactage contrôle VALIDE-Plus value pour exécution d'un compactage contrôlé et validé q5 au sens du fascicule 70(valeur moyenne minimale sur la hauteur de la couche égale à 90% de l'OPN et valeur minimale en fond de couche....	ML	150,000	1,37	205,50	20 %
	539	Gravier lavé calibré 4/6 ou 6/15	M3	3,000	43,81	131,43	20 %
	540	Grave concassée 0/31,5 GNTA	M3	27,000	40,56	1.095,12	20 %
	545	Béton maigre dosé à 200 kg de ciment	M3	2,000	117,04	234,08	20 %
	547	Remblaiement de tranchée en remplacement des matériaux en place-de la zone comprise entre les matériaux d'enrobage et les matériaux de réfection de chaussée en grave concassée 0/31,5 GNTA....	ML	15,000	34,42	516,30	20 %
	567	Regard pour vannes de gros diamètre - Fourniture et pose d'un regard béton préfabriqué de dimension 1,5 m x 1,5 m x 1,5 m - y compris cadre et tampon fonte classe D 400	U	1,000	3.141,72	3.141,72	20 %
	6004	CANALISATIONS ET PIECE SPECIALES - CANALISATION EN FONTE DUCTILE - Canalisation à joints automatiques conforme à la norme NF EN 545 -DN intérieur 150mm(150/170)	ML	15,000	91,14	1.367,10	20 %
	6008	CANALISATIONS ET PIECE SPECIALES - CANALISATION EN FONTE DUCTILE - Canalisation à joints automatiques conforme à la norme NF EN 545 -DN intérieur 350mm(350/378)	ML	3,000	266,98	800,94	20 %
	7004	- diamètre nominal de 100 mm	U	1,000	243,59	243,59	20 %
	7006	- diamètre nominal de 150 mm	U	1,000	451,10	451,10	20 %
	7130	- diamètre nominal de 100 mm	U	1,000	1.405,01	1.405,01	20 %
	*	Les fournitures non fournies dans ce bordereau seront facturées à leur coût réel, majoré de 20% pour frais généraux et divers. Nb les prix s'entendent hors taxes Fourniture et pose d'un clapet antipollution dn 100	U	1,000	373,24	373,24	20 %
Sous-total HT						17.876,59	

Récapitulatif

Total HT travaux et prestations	17.876,59
TVA à 20%	3.575,32
Total TTC en euros travaux et prestations	21.451,91

Total HT travaux et prestations	17.876,59
TVA à 20%	3.575,32
Total TTC en euros travaux et prestations	21.451,91

TVA acquittée sur les débits (Voir conditions générales de vente au dos)

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à l'adresse Privacy.france@suez.com ou par courrier à l'adresse du Délégué à la Protection des Données Personnelles - Suez Eau France SAS - Tour CB 21, 16 place de l'Iris - 92040 La Défense en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 842402049

Pénalité de retard de paiement : 11.5% par mois. A partir du 01/01/2013, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales jointes au présent devis

Acompte à verser avec votre commande : 6.435,57 euros (30 % du montant TTC)

Bon pour accord, le

Signature

CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DE TRAVAUX

Les présentes conditions générales définissent les conditions de la réalisation des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées.

DEFINITIONS

L'Exploitant désigne l'entreprise à qui la collectivité a confié par contrat d'affermage l'approvisionnement en eau potable des clients desservis par le réseau public et/ou la gestion des eaux rejetées dans le réseau public d'assainissement. Le Contrat d'affermage est le contrat de délégation de service public conclu entre la collectivité et l'Exploitant. Il définit les conditions d'exploitation du Service de l'Eau ou de l'Assainissement.

Le Client est la personne demandant la réalisation de travaux de raccordement au réseau public.

Le Consommateur est un Client, personne physique, qui demande un branchement à des fins étrangères à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Contrat entre le Client et l'Exploitant est constitué des présentes conditions générales et du devis établi par l'Exploitant et accepté par le Client

I. DEVIS & COMMANDE

Le devis établi par l'Exploitant est valable 3 mois.

Sa signature par le Client vaut commande de l'ensemble des travaux décrits au devis.

Le signataire du devis est réputé avoir qualité et avoir obtenu toute autorisation du (des) propriétaire(s) de l'immeuble pour procéder à son raccordement au réseau public. Il tient indemne l'Exploitant de tout recours à cet égard.

Les travaux ne peuvent être programmés qu'à compter du règlement d'un acompte d'un montant égal à 30% du montant total du devis.

Le Client est expressément informé que le montant des travaux indiqué au devis est susceptible de varier en application des clauses d'indexation définies par le Contrat d'affermage. En conséquence, le montant de la facture délivrée au Client après réalisation des travaux peut différer de celui porté au devis. Il est également affecté des conséquences d'éventuelles sujétions, imprévisibles au jour de l'établissement du devis, résultant notamment de contraintes de voirie ou de l'état des sous-sols de l'emprise du branchement (présence de roches, d'ouvrages enterrés, fondations, souterrains, drains,...) pouvant entraîner des difficultés, retards et surcoûts dans la réalisation des travaux.

L'inexécution des travaux dans le délai de 6 mois à compter de l'acceptation du devis par le Client pour des raisons non imputables à l'Exploitant vaut résiliation par le Client du Contrat. La résiliation du Contrat de ce chef est notifiée au Client par lettre simple ou courrier électronique. Elle autorise l'Exploitant à conserver le montant de l'acompte versé sous la réserve qui suit : l'acompte est remboursé au Client en mesure de démontrer que l'inexécution des travaux dans le délai précité résulte d'un événement de force majeure, cette démonstration devant être rapportée par courrier ou courriel adressé à l'Exploitant au plus tard à l'expiration du délai de 30 jours suivant la date de la notification susvisée.

II. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS A DISTANCE PAR UN CONSOMMATEUR

Le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour rétracter son engagement au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté formalisée par courrier ou courriel ou en retournant au service indiqué sur l'en-tête du devis le formulaire type annexé aux présentes conditions générales après l'avoir complété. En cas d'exercice de son droit de rétractation dans le délai imparti, l'acompte est remboursé au Consommateur dans le délai de 14 jours suivant.

Le Consommateur est fondé à demander l'exécution immédiate du Contrat par courrier ou sur tout support durable. Il est informé que nonobstant une demande en ce sens, les travaux ne peuvent commencer qu'après réception des autorisations nécessaires telles que visées à l'article III.

En cas d'exercice du droit de rétractation après une demande d'exécution immédiate du Contrat dans les conditions de l'alinéa précédent, le Consommateur est tenu de régler à l'Exploitant le prix des travaux exécutés jusqu'au jour de la réception par l'Exploitant du courrier / courriel ou formulaire visé à l'alinéa 1^{er} du présent article. Le Client supporte, en outre, les frais de remise en l'état initial de l'assiette d'emprise des travaux.

III. REALISATION DES TRAVAUX – DELAI / ASSURANCE

Les travaux sont exécutés à l'expiration d'un délai de huit semaines à compter de la date de la réception par l'Exploitant du devis, daté et signé par le Client, et de l'encaissement de l'acompte susvisé sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à toute intervention sur le domaine public (services de la voirie, concessionnaires de réseaux, etc.).

L'Exploitant a conclu un contrat d'assurance "Responsabilité civile" auprès de : AXA Corporate Solutions Assurance S.A., 4 Rue Jules Lefebvre 75426 PARIS CEDEX 09, FRANCE - Tél. : +33 1 56 92 80 00
Contrat n°XFR0050935LI pour la France et les Pays d'Outre Mer

IV. OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU CLIENT

Dès lors que l'abri du compteur (ci-dessous dénommé le «Regard») est fourni par l'Exploitant, il appartient au Client, préalablement à l'exécution des travaux, de matérialiser la position du Regard à l'aide de deux ou quatre piquets ainsi que l'enceinte de son terrain (pour le distinguer des terrains voisins et du domaine public) si ce dernier n'est pas déjà clôturé. Il est précisé que le positionnement du Regard sur le domaine public peut être soumis à l'accord préalable de la collectivité.

Lorsque la réalisation des travaux amène l'Exploitant à intervenir sur les installations privées du Client, celui-ci s'assure de la levée de toute contrainte qui pourrait s'opposer ou contrarier l'intervention de l'Exploitant.

Il est expressément spécifié que les travaux dont la réalisation incombe à l'Exploitant ne comprennent en aucun cas les opérations de reconstitution de revêtement, de maçonnerie, de jardins ou espaces aménagés. Ils ne comprennent pas davantage le percement et le rebouchage du mur de façade, ni toutes les autres démolitions, transformations et réfections à effectuer pour permettre le raccordement, sauf mention contraire sur le devis. Le Client fait procéder à l'exécution de ces travaux, à ses frais, risques et périls.

Si le système d'évacuation des eaux usées est localisé à un niveau inférieur à la chaussée, le Client, demandeur d'un raccordement au réseau public d'assainissement, est tenu de veiller à l'installation et à l'entretien, à ses frais, d'un dispositif anti-refoulement pour éviter tout reflux des eaux usées et pluviales.

V. RECEPTION DES TRAVAUX (lotissement)

Les Clients lotisseurs sont fondés à demander par courrier ou courriel adressé à l'Exploitant l'établissement d'un Procès Verbal de réception des travaux dans le délai de 15 jours de leur achèvement. A défaut, la réception est réputée prononcée à la date de l'achèvement des travaux.

VI. FACTURATION ET PAIEMENT

Le paiement de la facture doit être effectué avant la date limite et selon les modalités indiquées sur la facture. Aucun escompte n'est appliqué en cas de paiement anticipé.

A défaut de paiement à l'expiration du délai imparti, le Client s'expose :

- à la suspension de la mise en service ou à la fermeture du branchement créé pour l'alimentation en eau de son immeuble dans les conditions prévues au Règlement du Service public de distribution d'eau potable ;
- au paiement d'intérêts moratoires calculés à compter de la date d'exigibilité de la facture (sans rappel ou formalité préalable) au taux légal majoré de cinq points (pour les Clients Consommateurs c'est-à-dire demandant un branchement pour la satisfaction de leurs besoins domestiques)
- au paiement d'intérêts moratoires calculés à compter de la date d'exigibilité de la facture (sans rappel ou formalité préalable) au taux le plus élevé de celui qui précède ou du taux égal à trois fois l'intérêt légal (pour les Clients demandant un branchement pour la satisfaction de leurs besoins professionnels). Ces mêmes Clients en situation de retard de paiement sont de plein droit débiteurs, à l'égard de l'Exploitant, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €.

Moyens de paiement :

- Via votre compte en ligne en vous connectant sur notre site internet
 - Carte bancaire en appelant le service clientèle au  0800 948 408
 - Virement bancaire : BIC : PSSTFRPP
IBAN : FR1020041000010626290F02037
- La lettre de change n'est pas acceptée

VII. DEMANDE D'ABONNEMENT

Le Client est tenu de contacter l'Exploitant pour formaliser une demande d'abonnement au service de l'eau.

VIII. TRAITEMENTS DES RECLAMATIONS

Le client adresse toute réclamation au service clientèle de l'exploitant. S'il n'est pas satisfait du traitement de sa réclamation, il sollicite : le Directeur Régional de la Relation Client de Suez Eau France, pour lui demander le ré-examen du dossier.

Dans le cas où le recours interne ne le satisfait toujours pas, le Client peut s'adresser au Médiateur de l'Eau (informations et coordonnées disponibles sur www.mediation-eau.fr).

IX. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige relatif à l'interprétation/ l'application du Contrat, les tribunaux civils du lieu d'exécution des travaux ou du ressort du domicile du défendeur sont normalement compétents si le Client demande un raccordement au réseau public à des fins étrangères à l'exercice d'une activité commerciale.

Si le raccordement est demandé et réalisé pour l'exploitation d'une activité commerciale, le tribunal de commerce est en principe compétent.

Le tribunal administratif du siège de la Collectivité est compétent pour statuer sur les litiges relatifs à l'interprétation / l'application du Contrat d'affermage dans les limites et conditions de la réglementation en vigueur.

En toute hypothèse, la législation française est seule applicable.

Comment passer commande ?



En nous retournant **l'ensemble des éléments** suivants par mail ou par courrier (attention au délai d'acheminement) à l'adresse indiquée au recto de votre devis :

- **Le devis daté et signé** (et tamponné pour les entreprises) ou un bon de commande pour les professionnels ou les collectivités rappelant les références du devis et tout autre document annexé au devis (Plan d'implantation, autorisation des ayants droits...)
- **L'avis de virement de votre acompte**, le virement doit être adressé sur le compte bancaire indiqué au verso de votre devis « Conditions générales » en rappelant impérativement le numéro de devis dans le libellé de votre virement. (pour les professionnels et particuliers)
- **L'attestation (Cerfa) de TVA à taux réduite** si vous remplissez les critères pour en bénéficier
- **Le présent document complété et signé** (et tamponné pour les entreprises)
- Votre **RIB** pour le prélèvement du solde de vos travaux et la mise en place de votre abonnement eau (pour les professionnels et particuliers)
 - ☒ Je souhaite être prélevé de la facture de solde après la réalisation des travaux. Le mandat de prélèvement vous sera envoyé une fois votre commande enregistrée. ⁽²⁾
- La convention SRU et les documents annexés (si votre demande concerne une individualisation de compteur)

En cas de dossier incomplet, votre commande ne pourra pas être planifiée.

Votre abonnement au Service de l'Eau



Je suis le futur abonné, **je confirme mon consentement à l'abonnement au Service** de l'Eau

☒ OUI ☐ NON

Si **NON**, **le branchement sera fermé à la fin des travaux**. Vous n'aurez accès à l'Eau que lors de la mise en place de l'abonnement. **Le déplacement pour la remise en eau sera facturé avec les frais d'accès au service.**

Conditions d'abonnement :

Durée du contrat : Le contrat d'abonnement est conclu à compter de la date d'accès au service de l'Eau pour une durée indéterminée, résiliable à tout moment et sans préavis. Vous êtes donc redevable de l'abonnement et des consommations jusqu'au jour où vous en demandez la résiliation.

Lors de votre première facture vous recevrez : Une lettre d'accueil avec la confirmation des informations précontractuelles, le règlement de service de l'eau et/ou de l'assainissement, un formulaire de rétraction.

Règlement de service et tarifs : Le « Règlement de service » de distribution d'eau et/ou assainissement définissant les obligations réciproques entre le Client et le gestionnaire et les tarifs applicables sont disponibles sur le site « toutsurmeneau.fr » (rubrique Eau dans ma commune). Vous y trouverez le cadre légal et réglementaire, les droits et obligations de chacune des parties, ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau dans votre commune

Pensez à notre environnement en souscrivant à la e-facture et à la maîtrise de votre budget grâce à la mensualisation :

e-facture (facture électronique envoyée par mail) ⁽¹⁾ ☒ oui ☐ non

mensualisation (joindre votre RIB) ⁽²⁾ ☒ oui ☐ non

Renseignements à compléter :

Numéro du Devis : _____

Adresse complète des travaux : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Nom/Prénom ou raison sociale : _____

Pour les collectivités :

Siret paiement : _____

Pour la SNCF :

Code contrat : _____

N° de siret (entreprises) : _____

Code service : _____

Code BUPO : _____

Votre mobile : _____

Code engagement : _____

Mail : _____

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à l'adresse Privacy.france@suez.com ou par courrier à l'adresse du Délégué à la Protection des Données Personnelles - Suez Eau France SAS - Tour CB 21, 16 place de l'Iris - 92040 La Défense en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité

☐ Je reconnais avoir lu et accepté les conditions d'abonnement.

Merci de rayer les options non retenues

⁽¹⁾ La e-facture est proposée avec un mode de paiement prélevé et mensualisé

⁽²⁾ En rayant cette option, d'autres moyens de paiement vous seront proposés au moment de votre facturation

Date et signature :

